



MARCHEPRIME  
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLO

ID : 033-213305550-20221117-DEL13\_17112022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

### **Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25

présents : 20

votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 17 novembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 10 novembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTE, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, Mme SALHI, Mme MARTIN.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BARGACH a donné procuration à M. VANIGLIA

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à M. RECAPET

M. CARDOSO a donné procuration à M. LORRIOT

M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

### **ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M. MAILLARD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** M. Christophe LORRIOT

### **Délibération n°13-17112022 : COBAN – PRESENTATION DE RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR :**

**Le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers (+ 1 ANNEXE)**

**Rapport d'activité (+ 2 ANNEXES)**

**Rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau (+ 1 ANNEXE)**

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-17-1, L5211-39 et D2224-3 ;

Considérant la présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers 2021 qui a fait l'objet d'une prise d'acte par délibération n° 2022-83 du Conseil Communautaire lors de sa séance du 28 juin 2022 ;

Considérant la présentation du Rapport d'activités 2021 de la COBAN qui a fait l'objet d'une prise d'acte par délibération n° 2022-101 du Conseil Communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2022 ;

Considérant la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2021 pour le territoire de Marcheprime qui a fait l'objet d'une prise d'acte par délibération n° 2022-108 du Conseil Communautaire lors de cette même séance ;

Considérant que ces trois rapports doivent être présentés en séance publique du Conseil municipal afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des élus ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et acteurs locaux ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de prévention des déchets ménagers 2021 ci annexé ;

- **PREND ACTE** du Rapport d'activité 2021 de la COBAN ci-annexé ;
- **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau 2021 pour le territoire de Marcheprime ci-annexé ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et à la COBAN pour sa bonne information.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Marcheprime, le 17 novembre 2022.

La secrétaire de séance,



**Christophe LORRIOT**

Le Maire,



**Manuel MARTINEZ**

Publication sur le site internet de la commune le 24/11/2022